



PROCÈS- VERBAL d'une séance ordinaire du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (**CCSEHDAA**) tenue le lundi 6 novembre 2017 au siège social de la Commission scolaire de Laval sise au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval H7S 1M5. Les personnes présentes sont :

Membres parents

ARISTIL	Eddy		Arrivée 19 h 30
AZIZ	Asmaa		Absence
BLANCHET	Nathalie	Secrétariat exécutif	
BOUCHARD	Isabelle	Com-par EDHAA / com crit. Inscip.	
FOURNIER	Kim		Absence motivée
FOURNIER	Suzanne	Trésorerie	
LIBERGE	François-Hugues		Absence motivée
POULIN	Alexandre	Vice-présidence	
RICARD	Julie	Présidence	
TAILLEFER	Monique		Absence motivée
THÉBERGE	Jacques	Représentant - exécutif du CP	Absence motivée
ZIANE	Nassima		

Substituts

DJILLALI	Hami	1 ^{er} substitut	
ROUSSEAU	Mélanie	2 ^e substitut	Absence motivée
GENDRON	Martine	3 ^e substitut	

Membre participants

ARSENEAULT	André	Représentant - personnel enseignant	
DESROSIERS	Jean-Sébastien	Dir. SÉ - Repr. direction générale	
CHARBONNEAU	Françoise	Commissaire	Absence
CONTANT	Martin	Repr. personnel soutien – SLESS	
COSSETTE	Geneviève	Repr. personnel professionnel	
FORTIN	Katy	Repr. directions d'établissement	
JEAN-BAPTISTE	Daphné	Représentante - personnel enseignant	Absence
SÉGUIN	Annabelle	Représentante - personnel enseignant	Absence

Invités

BEAULAC	Marie-Hélène	Coordonnatrice – SÉ
CHARRETTE	Catherine	Conseillère pédagogique – SÉ
FORTIN	Amélie	Coordonnatrice – SÉ
GRENON	Yves	Conseiller pédagogique – SÉ
MIGNEAULT	France	Direction adjointe - SÉ

Observatrice :

MASSICOTTE	Josée	ROPPL
------------	-------	-------

Louise Émard, secrétaire de gestion, agit comme secrétaire de la séance.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;

Julie Ricard constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 07.

Mme Ricard introduit M. Yves-Michel Volcy, directeur général de la Commission scolaire de Laval.

M. Volcy remercie Mme Ricard pour l'invitation. Il fait mention de son parcours à la CSDL.

Il mentionne que la CSDL a reçu une somme d'argent pour la construction d'écoles dans le quartier Chomedey.

Le Ministère a ajouté de l'argent pour les ressources, entre autres, pour les TES (technicien en éducation spécialisée). Ces sommes sont principalement attribuées pour le préscolaire et le 1^{er} cycle du primaire. L'organisation des différentes ressources de l'école est faite par la direction suite à la consultation du comité consultatif de l'école.

Il mentionne que le « Guide aux parents » est terminé à 95 %, pour distribution lors de la remise du 1^{er} bulletin, fin novembre.

Il souhaite que le CCSEHDAA continue de faire preuve d'ouverture pour travailler conjointement avec la CSDL.

2. Questions du public;

Il n'y a personne du public.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2017;

Tous les membres ont reçu le projet d'ordre du jour dans les délais requis.

Il est proposé par Isabelle Bouchard, d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance ordinaire du 6 novembre 2017.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Questions du public;
- (D) 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2017;
- (D) 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;
- (I) 5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;
6. Bilan CREBP-DI et plan d'action triennal;
7. Présentation de la « Politique en adaptation scolaire » - Amélie Fortin, Catherine Charrette et Yves Grenon (doc vis cri)
 - 7.1 Projet de résolution sur les recommandations du CCSEHDAA à l'égard de l'évaluation de la politique en adaptation scolaire.
8. Plan d'intervention (PI) : état de situation et travaux 2017-2018;
9. Ententes extraterritoriales;
10. Dépôt des règles de régie interne (RRI) (doc via cri);
11. Formation des sous-comités :
 - 11.1 Comité communication (conférences, site Web, etc.);
 - 11.2 Comité du Prix Persévérance;
 - 11.3 Comité directeur (CREBP);
 - 11.4 Ententes extraterritoriales.
12. Mot de la présidence;

13. Parole au commissaire-parent EHDA;
14. Parole au représentant au Comité de parents;
15. Mot du directeur des Services éducatifs (SÉ);
16. Varia;
17. Date, heure et lieu de la prochaine séance;
18. Levée de la séance.

CCSEHDAA 2017-11-06-001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

Il est proposé par Alexandre Poulin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 avec la modification suivante : **ajouter le point « Guide aux parents » aux suivis.**

CCSEHDAA 2017-11-06-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivis au procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017;

Point 5, PV du 14 décembre 2015, page 4, Point 6.1 Entente TEVA : Sur la possibilité d'évaluer, dans le futur, le nombre de TEVA faits, M. Mongeon a déposé le plan d'action suivant :

Le comité de coordination de la TÉVA :

- Établira des indicateurs afin de pouvoir suivre l'évolution de l'implantation de la démarche des plans de transition TÉVA.
- Un questionnaire sera envoyé aux directions d'école afin d'évaluer l'implantation de la démarche. Le nombre de plans de transition, l'implication des partenaires, les besoins d'accompagnement et les impacts de la démarche sur les jeunes seront des éléments sur lesquels le comité se penchera d'ici juin. La conseillère pédagogique responsable est Mme Catherine Charette.

PV 2017-09-18 : page 6, point 15.1 : transport – Monique Taillefer : il reste au CCSEHDAA à déterminer une date et inviter Mme Isabelle Beaudry, directrice de l'Organisation scolaire et transport (OST).

SUIVI

Guide aux parents pour le PI : ce point sera discuté à la présente séance.

SUIVI

6. Bilan CREBP-DI et plan d'action triennal;

Madame Amélie Fortin présente Mme Catherine Charrette et M. Yves Grenon, tous deux conseillers pédagogiques aux Services éducatifs, qui sont venus présenter les recommandations du CREBP-DI.

Ils font la présentation du document sur écran.

On y parle, entre autres, des éléments suivants :

1. Orientations générales des CREBP;
2. Un mandat... une démarche... un plan d'action;
3. L'historique des travaux;
4. De la méthodologie;
5. De la définition de la réussite éducative pour les élèves ayant une déficience intellectuelle;
6. Les grands volets :
 - 6.1 Volet pédagogique;

- 6.2 Volet organisationnel;
- 6.3 Volet habiletés sociales et gestion des comportements;
- 6.4 Volet développement des habiletés socioprofessionnelles;
- 6.5 Volet inclusion.

Le document sera acheminé au secrétariat du comité et envoyé aux membres.

SUIVI

Mme France Migneault mentionne que c'est une recommandation du CREBP de faire un guide aux parents. Une consultation auprès des parents a été faite le 5 décembre 2016. C'était un choix du CREBP de faire un guide simplifié et clair, facile à lire, qui sera disponible principalement via le Web. Des copies papier seront également disponibles selon le choix des milieux.

SUIVI

Les Services éducatifs souhaite faire en grand le lancement pour qu'il soit présenté lors du 1^{er} bulletin scolaire.

Madame Migneault présente à l'écran le guide en cours de travail.

Certaines écoles en feront la promotion dans leur bulletin/communication d'école.

Mme Migneault s'enquerra à savoir si l'information concernant le guide sera diffusée via le Cyberbulletin de la CSDL.

SUIVI

Hami Djilalli souhaite qu'il y ait une page Facebook pour le CCSEHDAA. On répond que cela requerrait du personnel pour s'en occuper, c'est une lourde tâche.

M. Djillali suggère de diffuser de l'information par le biais du CISSS et les autres partenaires, ce qui permettrait de détecter certaines difficultés chez les enfants avant l'entrée à l'école.

Le CREBP est d'abord mis sur pied pour l'ensemble des élèves. Par la suite, ce comité s'est donné des grandes orientations, d'où la naissance de différents chantiers de travail par clientèle.

7 Présentation de la « Politique en adaptation scolaire par Amélie Fortin et Catherine Charrette :

Madame Migneault souligne qu'il y a plusieurs sources par lesquelles les écoles peuvent obtenir des services, soit pour l'obtention de PEH – TES, c'est un choix des écoles.

7.1 Projet de résolution sur les recommandations du CCSEHDAA à l'égard de l'évaluation de la politique en adaptation scolaire.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée.

CONSIDÉRANT l'obligation de la CSDL de consulter le CCSEHDAA pour l'adoption de la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA ou il est stipulé en référence à l'article 235 de la LIP qui suit :

La commission scolaire adopte, après consultation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, une politique relative à l'organisation des services éducatifs à ces élèves qui assure l'intégration harmonieuse dans une classe ou un groupe ordinaire et aux autres activités de l'école de chacun de ces élèves lorsque l'évaluation de ses capacités et de ses besoins démontre que cette intégration est de nature à faciliter ses apprentissages et son insertion sociale et qu'elle ne constitue pas une contrainte excessive ou ne porte pas atteinte de façon importante aux droits des autres élèves.

Modalités.

Cette politique doit notamment prévoir:

1° les modalités d'évaluation des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, lesquelles doivent prévoir la participation des parents de l'élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable;

2° les modalités d'intégration de ces élèves dans les classes ou groupes ordinaires et aux autres activités de l'école ainsi que les services d'appui à cette intégration et, s'il y a lieu, la pondération à faire pour déterminer le nombre maximal d'élèves par classe ou par groupe;

3° les modalités de regroupement de ces élèves dans des écoles, des classes ou des groupes spécialisés;

4° les modalités d'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention destinés à ces élèves.

École spécialisée.

Une école spécialisée visée au paragraphe 3° du deuxième alinéa n'est pas une école visée par l'article 240.

1988, c. 84, a. 235; 1997, c. 96, a. 73.

CONSIDÉRANT que le comité puisse mieux orienter ses réflexions et donner son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ainsi que sur l'application du plan d'intervention adapté aux besoins de ces élèves, il est donc important d'obtenir l'opinion des parents et de réfléchir sur la réussite scolaire de nos EHDAA.

Il est proposé par Suzanne Fournier, et résolu,

QUE le CCSEHDAA recommande au Conseil des commissaires de maintenir la politique d'adaptation scolaire de la CSDL pour l'année 2017-2018 tout en priorisant les actions suivantes, soit pour :

Le plan d'intervention :

- ✓ Faire le suivi sur les résultats du sondage PI adressé aux parents et lister les recommandations;
- ✓ Informer tous les parents sur la démarche participative à la réussite de leur enfant.

Le plan de transition de l'école à la vie active (TEVA) :

- ✓ Établir des indicateurs sur l'implantation de la démarche des plans de transition au sein de nos écoles;
- ✓ Informer les parents concernés sur la démarche du plan de transition.

La communication avec les parents :

- ✓ Continuer l'implantation du sous-comité communication;
- ✓ Prendre avantage des nouveaux outils de communication directe avec les parents : infolettre CSDL, site web du Comité de parents;
- ✓ Informer les parents sur les ressources et outils disponibles pour les soutenir dans l'éducation et le développement de leur enfant HDAA.

L'arrimage des services éducatifs avec les réalités vécues dans les écoles :

- ✓ La compréhension des définitions conventionnées, comprendre l'alignement et la priorisation des services dans les milieux (élève à risque, élève avec cote, etc.);
- ✓ Considérant les cadres budgétaires et réglementaires, comprendre l'espace dans lequel les services éducatifs peuvent intervenir.

La réussite scolaire d'un EHDAA :

- ✓ Mieux comprendre la réussite scolaire d'un EHDAA;
- ✓ Faire état de l'évolution de la réussite des EHDAA.

CCSEHDAA 2017-11-06-003

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 Plan d'intervention : état de situation et travaux 2017-2018;

Madame Marie-Hélène Beaulac fait la présentation du plan d'intervention.

Il existe un comité du plan d'intervention. Le PI est informatisé via une plateforme au niveau de l'informatique. Les Services éducatifs ont un an de services de mise à niveau.

Les objectifs du projet sont :

- Alléger le travail de gestion des PI.
- Améliorer la communication entre les intervenants. La plateforme servira à compiler toutes les interactions des intervenants de façon à améliorer la collaboration entre les intervenants de l'école.
- Avoir en un clic le portrait de l'élève.
- Harmoniser la plateforme avec les pratiques des utilisateurs.
- Simplifier la rédaction des suivis de la révision.

Le but cette année est que la plateforme se transforme d'ici la fin juin et qu'elle soit mise en place pour septembre 2018.

En ce qui concerne la mise à jour de la plateforme : d'ici juin, que la banque de moyens soit mise à jour suite à une consultation de l'ensemble des professionnels selon leur champ d'expertise.

Un parent mentionne que si un enfant a une facilité d'apprendre, il serait intéressant de partager cela avec les autres intervenants.

L'information validée se fait en aller-retour entre l'administratif et le CCSEHDAA.

Si on veut qu'un PI soit gagnant, il faut qu'il soit fait en collaboration avec les parents.

On s'interroge à savoir qui passera l'information qu'un élève à un PI? Certains enseignants, d'un même groupe, ne semblent pas au courant.

Un parent demande s'il sera possible lors d'un accès au dossier de l'élève d'obtenir les notes d'évolution inscrites par les intervenants dans le dossier informatique du PI. Madame Beaulac mentionne que non, que ces notes sont à l'usage des intervenants.

Le « Guide aux parents » sur le PI sera bientôt remis aux direction des écoles.

9 Ententes extraterritoriales;

Il n'y a pas de nouvelles ententes extraterritoriales en cours.

Madame Migneault présente le document des ententes extraterritoriales pour 2017-2018. Le document est remis aux membres.

10 Dépôt des règles de régie interne (RRI);

Suite à différents événements survenus au Comité de parents, le document des règles de régie interne du CCSEDHAA sera éventuellement modifié.

11 Formation des sous-comités :

11.1 Comité communication (conférences, site Web, etc.);

Monique Taillefer a manifesté, via courriel, son intérêt à participer à ce comité.

11.2 Comité du Prix Persévérance;

Les personnes intéressées à participer à ce comité sont :

Isabelle Bouchard, Eddy Aristil, Alexandre Poulin et Nassima Ziane.

11.3 Comité directeur (CREBP);

Les personnes intéressées à faire partie de ce comité sont : Monique Taillefer (par courriel), Nathalie Blanchet et Nassima Ziane. Isabelle Bouchard se propose comme substitut.

11.4 Ententes extraterritoriales.

Les personnes intéressées à faire partie de ce comité sont : Julie Ricard et Alexandre Poulin.

12 Mot de la présidence;

Mme Ricard parle des enjeux du dernier mois, dont la demande de la FAE (Fédération autonome des enseignants). Le but était de combler les besoins des EHDAA, sauf que les enfants dit « à risque » ne sont pas reconnus. Ces élèves ne sont pas pris en compte.

Le but de la FAE n'était pas de recevoir le nom des élèves, mais de dénoncer que dans les classes ordinaires on retrouve des élèves extraordinaires.

Des enseignants quittent les classes à bout de souffle. Il est inconcevable de trouver dans la même classe des élèves ayant le syndrome Gilles de la Tourette, des TDAH, des élèves TC, etc.

Monsieur Arsenault mentionne que lors d'une prochaine rencontre, nous inviterons la direction du Service des ressources financières pour connaître comment est réparti l'argent à la hauteur des 16 M\$ octroyés à la CSDL.

SUIVI

On mentionne la tenue d'une conférence de M. Martin Larocque, entre autres, comédien et conférencier très apprécié, au Collège Laval, ce mercredi 8 novembre à 19 h. L'entrée est gratuite.

Également le 8 novembre, une conférence est donnée par l'ITA à 19 h à l'école Curé-Antoine-Labelle.

13 Parole au commissaire-parent EHDAA;

Beaucoup de chantiers sont en cours pour la clientèle HDAA;

14 Parole au représentant au Comité de parents;

Suzanne Fournier est également trésorière au Comité de parents.

15 Mot du directeur des Services éducatifs;

M. Desrosiers s'informera auprès du Services des ressources financières pour une date de rencontre. **SUIVI**

La CSDL reviendra en décembre avec un plan d'action complet. **SUIVI**

Il y aura un cadre de référence pour les professionnels afin d'avoir plus de cohérence.

Il y a un avis émis par le Conseil supérieur en éducation sur l'inclusion. Cet avis est bâti à partir de rencontres de dix écoles (dont l'école Leblanc) à travers la province de Québec.

Un comité de répartition des ressources sera mis sur pied. Le CCSEHDAA sera mis à contribution.

16 Varia;

Aucun point n'est apporté au varia.

17 Date, heure et lieu de la prochaine séance;

La prochaine séance se tiendra le lundi 4 décembre à 19 h, ici même.

Le social qui se tient normalement en décembre, est reporté en janvier 2018. **Levée de la séance.**

À 22 h 43, l'ordre du jour étant épuisé, Julie Ricard propose la levée de la séance.

CCSEHDAA 2017-11-06-004

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Nathalie Blanchet
Secrétaire exécutive

Julie Ricard
Présidente